

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 688f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La Commission de Venise examine les Constitutions de la Bulgarie, de la Finlande, de la Turquie et du Kirghizstan lors de sa session plénière d'automne

Strasbourg, 16.10.2007 – La Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (« Commission de Venise ») se réunira les 19 et 20 octobre à Venise (*Scuola Grande di San Giovanni Evangelista*).

Elle procédera à l'examen préliminaire des observations sur la Constitution bulgare et sera informée de l'avancement de l'évaluation de la Constitution finlandaise en vue de son éventuelle révision.

Elle sera également informée du processus d'amendement constitutionnel récent au Kirghizstan, sur la Constitution du Monténégro et l'application de la nouvelle Constitution de la Serbie.

Un autre point à l'ordre du jour est l'élaboration d'une nouvelle constitution en Turquie : le professeur Ergun Özbudun, Président de la commission d'universitaires qui rédige la nouvelle Constitution, informera les membres de la Commission de Venise sur le sujet.

Parmi les points soumis pour adoption figurent :

- un avis d'*amicus curiae* sur la compatibilité de certaines dispositions du Statut de la Cour pénale internationale avec la Constitution de la Moldova ;
- un projet d'avis concernant le projet de loi portant modification de la loi sur les députés en Ukraine.

René van der Linden, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et Ernst Hirsch Ballin, Ministre néerlandais de la Justice, prendront la parole devant la Commission.

Pour la première fois, un échange de vues aura lieu entre l'Union des cours et conseils constitutionnels arabes et la Commission de Venise sur le thème : "les limites du contrôle constitutionnel". En 2007, le Maroc et l'Algérie ont adhéré à la Commission de Venise.

L'ensemble des textes adoptés sont publics et disponibles sur le site web de la Commission : <http://www.venice.coe.int>.

La Commission rendra hommage à la mémoire de Antonio La Pergola, son Président, qui est décédé le 18 juillet 2007.

Contacts presse :

Roberto Tumbarello, Correspondant presse du Conseil de l'Europe en Italie
Mobile +39 335 69 38 216, rtumbare@tin.it

Estelle Steiner, Attaché de presse, Direction de la Communication, Conseil de l'Europe
Tél. +33 (0)3 88 41 33 35, mobile +33 (0)6 08 46 01 57, estelle.steiner@coe.int

Monica Petrovici, Commission de Venise, Conseil de l'Europe
Tél. +33 (0)3 88 41 38 68, mobile +33 (0)6 78 22 44 18, monica.petrovici@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.